



Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 1998
Français
Original: espagnol

Vingtième session extraordinaire

Points 10 et 11 de l'ordre du jour

Mesures propres à promouvoir l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes, y compris la corruption; et propositions pour l'adoption de nouvelles stratégies, méthodes et activités concrètes face au problème de l'abus et du trafic illicite des drogues, compte dûment tenu de la question de l'égalité entre les sexes

Examen du régime international de contrôle des drogues : renforcement du mécanisme des Nations Unies en matière de contrôle des drogues

Lettre datée du 10 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration conjointe adoptée par les ministres des affaires extérieures de la Communauté andine à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au problème mondial de la drogue (voir annexe).

Le Gouvernement colombien, en sa qualité de Secrétaire par intérim de la Communauté andine, vous serait reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 10 et 11 de l'ordre du jour de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Julio **Londoño Paredes**

Annexe

Déclaration publiée à New York, le 10 juin 1998, par les ministres des affaires extérieures des pays de la Communauté andine à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au problème mondial de la drogue

Les ministres des affaires extérieures des pays membres de la Communauté andine, réunis à New York à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée au problème mondial de la drogue,

Réaffirment que leurs gouvernements sont résolument déterminés à continuer de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour faire face au problème mondial de la drogue dans tous ses aspects;

Reconnaissent l'importance de cette session extraordinaire, convoquée 10 ans après l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988;

Appuient pleinement le contenu de la Déclaration politique adoptée à la session extraordinaire, en particulier l'idée que le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune qui exige une approche intégrée et équilibrée conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'autres instruments de droit international, en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Réaffirment leur appui à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes de contrôle des stupéfiants et lancent un appel en faveur du renforcement de ces derniers, convaincus que le problème mondial de la drogue doit être abordé de manière concertée par les mécanismes multilatéraux compétents;

Se félicitent des accords conclus en matière de réduction de la demande, de développement alternatif et de substitution des cultures illicites; de contrôle de l'utilisation de précurseurs chimiques, de la fabrication de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs ainsi que du blanchiment de l'argent; de renforcement de la coopération judiciaire; et s'engagent à faire le nécessaire au niveau national pour appliquer les mesures et stratégies élaborées dans chacun de ces domaines;

Préoccupés par l'augmentation de la consommation de drogues, tant naturelles que de synthèse, en particulier chez les adolescents et les jeunes, exhortent les autorités nationales à renforcer et promouvoir des programmes éducatifs visant à prévenir l'abus de ces substances, en s'appuyant sur la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues;

Appuient l'initiative qui vise à définir les grandes lignes de l'action à mener pour appliquer intégralement les principes énoncés dans ladite déclaration et s'engagent à participer activement aux réunions que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues organisera à cet effet;

Soulignent qu'il importe de renforcer la coopération internationale pour le développement alternatif dans le cadre des politiques visant la réduction de l'offre, en vue de réintégrer dans la sphère économique légale les secteurs de la société les plus vulnérables qui ont recours

aux cultures illicites comme moyen de subsistance, sur la base du «Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et pour le développement alternatif»;

Réaffirment leur appui aux autres initiatives prises pour lutter contre ce fléau, en particulier la création d'un mécanisme hémisphérique d'évaluation multilatérale et s'engagent à redoubler d'efforts pour parvenir à une meilleure coordination entre les organismes régionaux, hémisphériques et mondiaux;

Appuient la création de mécanismes adéquats en vue d'assurer le suivi des engagements pris par la communauté internationale dans cette assemblée pour faire face au problème mondial de la drogue au XXI^e siècle.
